



Rapport d'activité

2019

MSA Nord-Pas de Calais



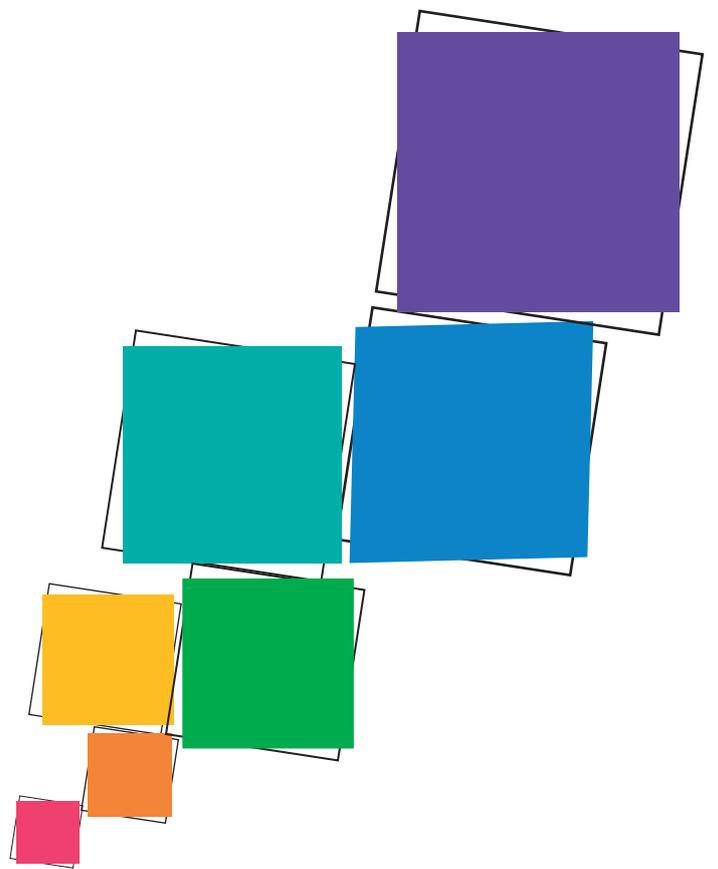
Directeur de la publication
Franck-Étienne Rétaux

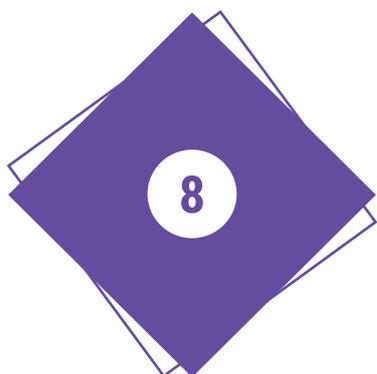
Responsable de la publication
Charlotte Capliez

Rédaction
Charlotte Capliez - Hugo Wisniewski

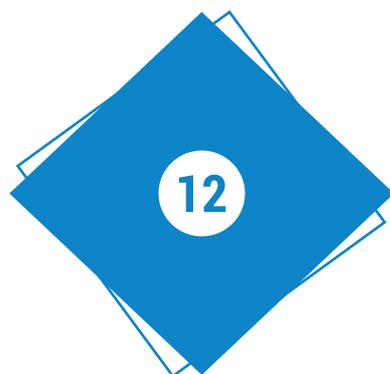
Conception graphique
Maxime Douhet

Crédits photos
Adobe stock
Freepik





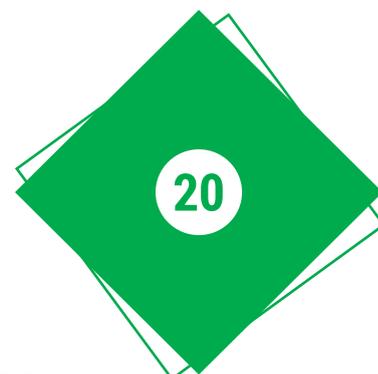
**La MSA
connectée**



**La MSA
au cœur des territoires**



**La MSA
face aux évolutions
législatives**



**La MSA
face aux besoins de
ses adhérents**



Sommaire

24

**La MSA
acteur de la santé et de
la prévention des risques**

28

**La MSA
s'appuie sur sa culture
mutualiste**

33

**La MSA
en chiffres**

L'essentiel et plus encore



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

Mot du président et du directeur général

◆ 2019, fin de la COG

Malgré un contexte difficile et contraint, c'est un bilan positif que l'on peut tirer de ces cinq années durant lesquelles la MSA a su faire face à un certain nombre de défis et consolider sa place d'organisme de protection sociale envers sa population agricole.

Faire évoluer la protection sociale pour ses ressortissants agricoles, se restructurer, revoir son organisation interne... la MSA a toujours montré ses capacités d'ajustement aux nouveaux défis. Elle a su s'adapter aux évolutions technologiques par exemple, tout en gardant sa spécificité agricole et ses actions sur les territoires grâce à ses élus et à leur rôle de relais auprès des adhérents.



Michel Brodel
**Président du conseil
d'administration**



Franck-Étienne Rétoux
Directeur général

La convention d'objectifs et de gestion s'est inscrite dans un processus de réforme important et continu, motivé par l'émergence de nouveaux risques, l'évolution des besoins sanitaires et sociaux de la population, les attentes en terme de relation de service, la montée en puissance du numérique, les contraintes budgétaires, les mutualisations etc.

Malgré le rythme très soutenu, nous avons su tenir le cap !

◆ Une légitimité sur les territoires

Michel Brodel

La MSA participe pleinement à l'attractivité et à la préservation du lien social sur les territoires. Ce sont les salariés et élus bénévoles ainsi que les partenaires de la MSA qui conjuguent leurs expertises et talents, sur tout le territoire, pour protéger les intérêts de la population agricole et rurale.

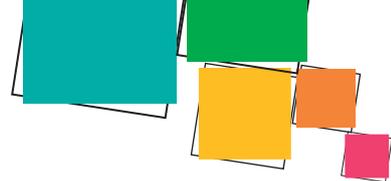
La MSA dispose d'une implantation territoriale très dense et dont la répartition est non seulement de nature à répondre aux besoins des populations, mais également de pallier le manque de services publics sur des territoires qui en sont parfois dépourvus.

Franck-Étienne Rétoux

Notre politique de proximité ne s'arrête pas là ! La MSA s'inscrit pleinement dans la démarche France Services. Elle poursuit son engagement auprès des 50 MSAP et des futures Maisons France Services dont elle est partenaire afin de faciliter l'accès aux services publics et aux droits sociaux sur les territoires ruraux.

Les nouvelles maisons de services au public auront la particularité d'offrir un service renforcé sur la protection sociale à l'ensemble des populations (et pas seulement pour les ressortissants agricoles). Dans le cadre d'un partenariat avec le Régime Général (CAF, CPAM, CARSAT), elle proposera par exemple un rendez-vous des droits 360°, pour détecter les droits potentiels en santé, prestations familiales, ou prestations vieillesse.

◆ L'âge d'or du numérique



Franck-Étienne Rétaux

Aujourd'hui, le recours à Internet tend à se banaliser et les usages évoluent. La numérisation des pratiques administratives se renforce. Les adhérents de la MSA sont de plus en plus nombreux à y recourir pour rechercher des informations, effectuer des démarches ou suivre leur dossier en ligne.

Un gain de temps, à la fois pour l'adhérent et les agents d'accueil. Offrant ainsi la possibilité de mieux accompagner les adhérents les plus éloignés du numérique qui rencontrent des difficultés multiples. Tout l'enjeu consiste à mettre en œuvre une relation de service « multicanal » (services en interne, téléphone, accueil physique).

Michel Brodel

Je partage entièrement cette position, la MSA doit accompagner ce mouvement d'ensemble dans un objectif d'inclusion numérique, d'autant que les obligations à la dématérialisation se multiplient pour toute une série de démarches. Je tiens néanmoins à préciser, que le contact direct avec les adhérents n'est pas oublié.

La qualité de service devient un critère de différenciation majeur des opérateurs de protection sociale aux yeux des assurés et des pouvoirs publics. C'est pourquoi, outre notre offre importante de services en ligne, l'accueil physique en agence et la relation téléphonique se poursuivent, voire s'amplifient.

◆ Une légitimité sur les territoires

Franck-Étienne Rétaux

« Détermination »

La MSA doit, dès à présent, continuer à afficher une ambition forte en s'appuyant sur ses principaux atouts : la prise en charge globale, des collaborateurs motivés, des élus engagés. Il s'agit de valoriser ce qu'est un opérateur de sécurité sociale moderne, proche de ses ressortissants et ouvert sur les territoires.

La MSA de demain est celle qui rendra le service attendu à tous ses ressortissants, salariés et non-salariés, en les accompagnant pendant toutes les étapes de leur vie, dans un environnement profondément renouvelé, et qui sera attractive vis-à-vis des entreprises au-delà de son simple rôle d'opérateur de protection sociale.

Michel Brodel

« Engagement »

Les élections viennent de se terminer, et 27 048 adhérents se sont mobilisés pour élire les 560 délégués de la MSA nord-pas de calais. Un résultat en dessous des objectifs annoncés, néanmoins il reste satisfaisant et témoigne d'un réel attachement des adhérents à leur régime de protection sociale.

Ce sont des bénévoles, engagés sur leur territoire. Ils sont à l'origine de réalisations dans tous les domaines : en faveur des personnes âgées, des familles, des jeunes, mais aussi des professionnels de l'agriculture grâce à des actions de prévention santé et de prévention des risques etc. Les compétences des élus et leur connaissance du terrain sont de nature à rassurer, ils sont de véritables relais d'influence sur les territoires.

A row of colorful beach huts on a sandy beach under a blue sky. The huts are in shades of light blue, yellow, and pink. The sky is a clear, vibrant blue with a few wispy clouds near the horizon. The beach is a wide expanse of golden sand. The huts are arranged in a line, with the light blue one in the foreground on the left, followed by yellow, pink, and more yellow ones. The text 'La MSA connectée' is centered in a white diamond shape in the upper half of the image.

La MSA connectée

◆ *Déclaration des revenus professionnels :* **une campagne 100% dématérialisée**

Chaque année, les adhérents non-salariés doivent déclarer à la MSA le montant de leurs revenus professionnels. Jusqu'ici une déclaration papier était encore possible. L'année 2019 a sonné la fin du formulaire papier et le passage au 100% dématérialisé via le service en ligne « Déclaration des revenus professionnels » disponible sur « Mon espace privé ».

Les cibles de ce service sont les suivantes :

- Chef d'exploitation ou d'entreprises agricoles ou membre de société affilié comme non salarié agricole ;
- Cotisant de solidarité ;
- Pluriactif rattaché exclusivement à la MSA pour ses activités agricoles et non agricoles.



15 006 déclarations reçues
sur **16 082** attendues



93.31 % de déclarations en ligne

Un niveau de retour sensiblement meilleur que les années précédentes malgré ce passage à la dématérialisation.

◆ *Dépliant* **services en ligne**

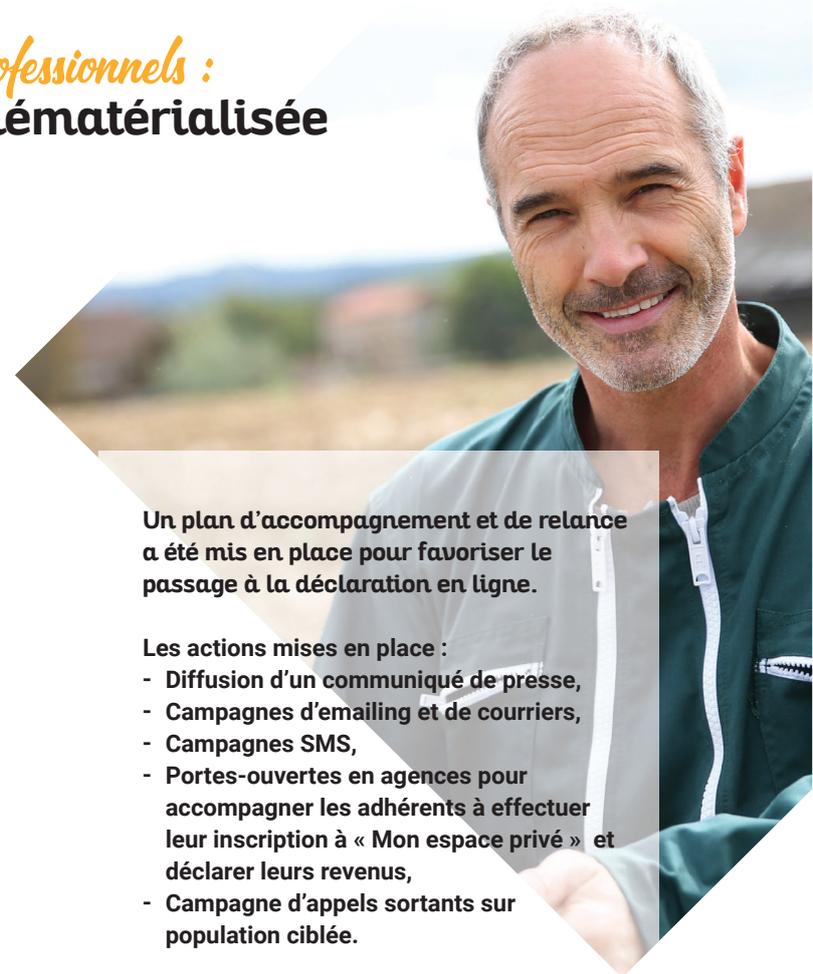
Pour mieux sensibiliser et accompagner les adhérents sur l'utilisation de nos services en ligne, des supports ont été réalisés en fonction de chaque situation.

Ils présentent de manière synthétique mais exhaustive l'ensemble des services en ligne disponibles pour les trois catégories d'adhérents : particuliers, exploitants ou entreprises. Ces dépliants sont disponibles dans les agences MSA et sur le site nord-pasdecalais.msa.fr.

◆ *Dépôt* **de pièces en ligne**

Depuis 2015, la MSA permet à ses assurés de transmettre en ligne des demandes et documents de manière dématérialisée et sécurisée. Ainsi, ils peuvent déposer des pièces justificatives relatives à des télé-déclarations ou des pièces manquantes à un dossier.

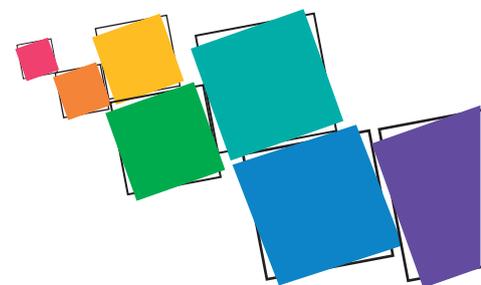
Aujourd'hui, il est désormais possible d'effectuer un dépôt spontané c'est-à-dire non réclamé par la MSA (déclaration de naissance, changement d'état civil, etc.) via le service en ligne « Dépôt de pièces » depuis « Mon espace privé ».



Un plan d'accompagnement et de relance a été mis en place pour favoriser le passage à la déclaration en ligne.

Les actions mises en place :

- Diffusion d'un communiqué de presse,
- Campagnes d'emailing et de courriers,
- Campagnes SMS,
- Portes-ouvertes en agences pour accompagner les adhérents à effectuer leur inscription à « Mon espace privé » et déclarer leurs revenus,
- Campagne d'appels sortants sur population ciblée.





ssa.msa.fr

Le site ssa fait peau neuve

Maquette remodelée, nouveau rubricage, moteur de recherche plus performant, la nouvelle version du site sur la santé-sécurité au travail en agriculture a été lancée lors du Salon des innovations agricoles 2019.

Le site regroupe l'ensemble des ressources nationales et locales de la MSA, il donne accès à l'intégralité de la documentation produite : plaquettes d'informations techniques et réglementaires, études, enquêtes etc.

Demander sa retraite en un clic

Depuis le 15 mars 2019, le service « Ma demande de retraite en ligne » permet de traiter en une seule démarche les demandes de l'ensemble des régimes, de base et complémentaire.

Dématérialisé et sécurisé, il s'inscrit dans une politique de simplification engagée depuis plusieurs années par les organismes sociaux, nécessaire pour des assurés dont un tiers ont plus de quatre régimes dans leur carrière en 2017.

Cap vers la dématérialisation mutualisée

La numérisation des pratiques administratives constitue un enjeu fort de nos sociétés. Outre le respect des objectifs fixés par la COG, les MSA Nord-Pas de Calais et Picardie se doivent aussi d'assurer pleinement leur rôle social auprès des assurés pour favoriser l'inclusion numérique.

Sous le pilotage de Pierre Deguffroy, sous-directeur à la MSA Nord-Pas de Calais et Francis Goubet, attaché de direction à la MSA Picardie, le groupe de travail a mis en place en plus d'un Copil web commun aux 2 caisses, des rencontres avec les services de production de manière personnalisée afin d'établir des plans d'actions concrets et efficaces visant à améliorer l'utilisation de la webitique, des services en ligne et de facto réduire les coûts d'affranchissement. La structure socle de ce groupe est composé des services Front Office, Contrôle de Gestion et Communication. Seuls les interlocuteurs des services concernés changent en fonction de l'avancement des travaux.

Fin 2019, le copil a réalisé un premier travail avec le service Prestations familiales sur la dématérialisation des pratiques et les procédures d'affranchissement. Il a par exemple été convenu d'analyser la possibilité d'échanges dématérialisés avec les Caisses d'Allocations Familiales et les départements pour le RSA, de mettre en place un plan de communication offensif visant à promouvoir l'utilisation des services en ligne ou encore de passer automatiquement les adhérents, inscrits à l'espace privé en webitique en leur proposant un accompagnement.

Les avantages

- Une seule demande, tous régimes confondus, via son espace privé.
- Un formulaire de demande en six étapes, personnalisé et prérempli.
- Une démarche 100 % dématérialisée : la saisie des informations, le dépôt des justificatifs (scannés ou photographiés) et le suivi de la demande se font en ligne. Les données saisies sont sauvegardées et conservées pendant 3 mois, ce qui donne la possibilité d'y revenir.
- La collecte des informations et des pièces justificatives nécessaires à la liquidation des droits en est facilitée.





plusieurs solutions pour déclarer ses salariés

Pour répondre aux spécificités de l'emploi agricole, les employeurs ont désormais plusieurs solutions à leur disposition selon la situation de leur entreprise.

Le TESA Simplifié répond plus particulièrement aux besoins des TPE qui embauchent uniquement des contrats de courte durée.

Le TESA Plus s'adresse prioritairement aux entreprises agricoles sans logiciel de paie et qui n'ont pas recours à un tiers déclarant. Ce service permet de déclarer de façon exclusive les salariés en CDI et CDD tout en répondant aux obligations liées à la DSN et au prélèvement à la source. Enfin, la Déclaration Sociale Nominative (DSN) permet d'effectuer les déclarations sociales à partir d'un logiciel de paie.

L'entreprise emploie uniquement des CDD ou des travailleurs occasionnels : elle utilise le TESA Simplifié

La MSA a obtenu l'accord des pouvoirs publics pour maintenir l'utilisation du TESA Simplifié afin de faciliter les démarches des TPE agricoles. Le TESA Simplifié répond aux obligations liées au prélèvement à la source.

L'entreprise n'emploie que des CDI

Elle peut effectuer ses déclarations en DSN si elle dispose d'un logiciel de paie ou dans le cas contraire, utiliser le TESA Plus depuis son Espace Privé.

Le TESA Plus, comme la DSN, répondent aux obligations liées au prélèvement à la source.



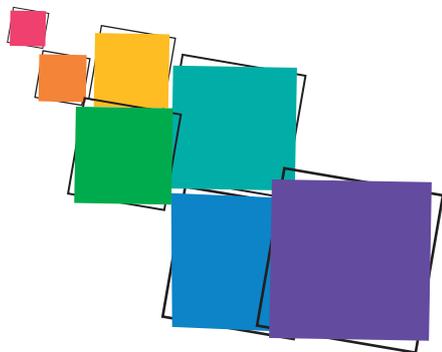
L'entreprise emploie à la fois des CDI et des CDD

Elle peut effectuer ses déclarations sociales en DSN pour ses salariés en CDI et recourir au TESA Simplifié pour ses salariés en CDD.

Si l'entreprise ne possède pas de logiciel de paie, elle doit utiliser obligatoirement le TESA Plus. Attention, l'utilisation du TESA Plus est exclusive. Il n'est donc pas possible d'utiliser simultanément le TESA Plus et le TESA Simplifié.



418 employeurs utilisent le TESA Plus ou le TESA Simplifié



6 395 employeurs ont choisi la DSN



**La MSA au coeur
des territoires**

◆ Inauguration des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles de Théroutanne et Eperlecques

La MSA Nord-Pas de Calais poursuit son travail d'accompagnement des Maisons de Santé Pluridisciplinaire. En 2019 deux structures ont vu le jour : l'une à Théroutanne, la deuxième à Eperlecques. En participant à ce dispositif, le régime agricole apporte sa pierre à l'édifice dans la lutte contre les déserts médicaux.

Une MSP ?

La Maison de Santé Pluriprofessionnelle est une structure qui rassemble des professionnels de santé allant du médecin généraliste au kinésithérapeute en passant par le psychologue. Cette concentration de praticiens renforce la qualité de la prise en charge des patients par une meilleure coordination des soins. La réalisation d'une MSP est un travail de longue haleine impliquant les collectivités territoriales, les professionnels de santé, l'ARS et les organismes de protection sociale, dont la MSA.

L'accompagnement de la MSA

Dans le cadre de ses missions d'ingénierie médico-sociale, la MSA participe au développement des MSP. Au travers d'un binôme médico-administratif, le régime agricole accompagne les professionnels dans la construction du projet de santé qui leur permettra d'obtenir la « labellisation » par l'Agence Régionale de Santé et d'être reconnu officiellement Maison de santé.

La MSA conseille également l'équipe pour la mise en œuvre du système d'information partagé, le développement d'actions de prévention ou encore la recherche de financements. Ce projet se réalise en partenariat avec les acteurs sanitaires, sociaux, médico-sociaux du territoire ainsi que les élus locaux.

Les partenaires :

L'agence régionale de santé, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, la CPAM, la sous-préfecture, les communes d'Eperlecques et de Théroutanne, le Centre Hospitalier de Saint-Omer, le Conseil Régional des Hauts-de-France.

Deux nouvelles MSP en 2019 :



Théroutanne



18 praticiens

- 3 médecins généralistes,
- 7 infirmiers,
- 3 masseurs-kinésithérapeutes,
- 1 diététicienne,
- 1 pharmacien,
- 1 orthophoniste,
- 1 pédicure-podologue,
- 1 sage-femme



Eperlecques



8 praticiens

- 3 médecins généralistes
(+ recrutement d'un médecin non
thèse adjoint pendant 3 mois)
- 3 infirmières,
- 1 diététicienne,
- 1 orthophoniste

◆ L'Appel à Projet Jeunes : mettre les mots sur le harcèlement scolaire

Acteur engagé sur les territoires ruraux, la MSA accorde une attention particulière aux jeunes. Avec l'Appel à Projet Jeunes (APJ), dispositif renouvelé chaque année, elle accompagne les jeunes et les aide à mettre en place leurs propres actions pour favoriser leur prise de responsabilité et leur participation à l'évolution des territoires ruraux.

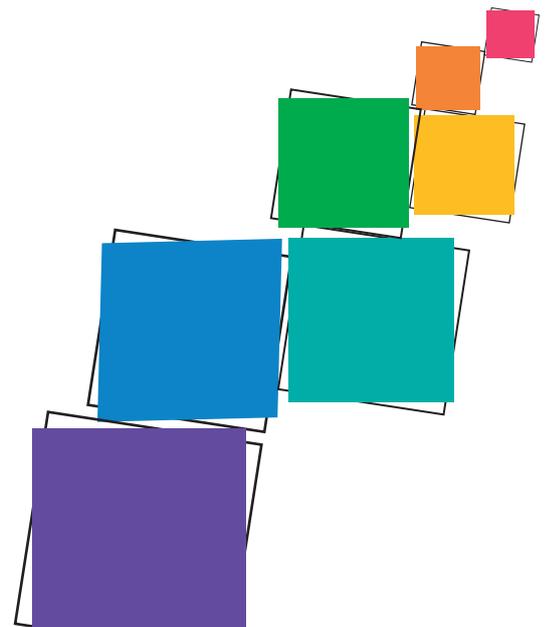
Cette année, c'est un groupe de jeunes de l'association Reg'Art, accompagné par le centre social d'Arleux qui s'est distingué en réalisant une bande-dessinée sur le harcèlement scolaire, intitulée *Mots pour maux, histoire de harcèlement*.

Avec cet ouvrage, les gagnants de l'APJ souhaitent « outiller les personnes témoins, acteurs ou victimes du harcèlement scolaire ». Ils ajoutent : « Nous allons expliquer et offrir cette BD aux élèves de 6e de notre collège », première étape de leur sensibilisation sur le harcèlement scolaire qui passera par plusieurs collèges du Nord.

Leur idée :

« Prévenir et libérer la parole. La bienveillance est le maître-mot dans notre projet d'écriture de BD. A travers celui-ci, on veut faire comprendre les valeurs de notre junior association : humanité, respect et échange. Même si on vit des situations difficiles, il ne faut pas rester tout seul. Apprendre à s'écouter, à parler de nos difficultés pour mieux se comprendre et trouver un moyen d'agir ensemble pour régler nos problèmes. »

Lors de la remise des prix qui a eu lieu au Salon International de l'agriculture début mars 2019, ces jeunes ont reçu le prix Coup de cœur dans la catégorie Vivre ensemble (13-17 ans).



◆ Appel à initiative mobilité



22 Projets présentés

A l'image de son Appel à Projets Jeunes, la MSA Nord-Pas de Calais a lancé en 2019 un Appel à initiatives sur la mobilité dans les territoires ruraux. L'objectif est de proposer des solutions novatrices pour désenclaver les territoires peu desservis par les transports en commun.

Dans de nombreux territoires ruraux, le système d'organisation public des quelques transports collectifs conventionnels ou des services privés n'ont pas permis à ce jour de créer de réelles solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle.

Cet appel à initiatives a pour ambition de soutenir des solutions de mobilité souples et durables pour favoriser l'insertion professionnelle et/ou sociale des habitants des zones rurales.

Sur les 22 projets présentés devant un jury local, 3 ont particulièrement retenu l'attention des jurés :

La Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL) :

La CCPL (36 communes) souhaite mettre en place une mobilité durable, solidaire et efficace en mettant à disposition des véhicules électriques et des vélos à assistance électrique. Basé sur le principe du partage, ce dispositif s'accompagnera de la mise en place d'un réseau de chauffeurs solidaires pour les personnes en incapacité de se déplacer par leurs propres moyens.

Marpa de Fauquembergues :

La Marpa de Fauquembergues souhaite développer un service de mobilité adapté et partagé aux seniors des résidences et territoires concernés afin de répondre aux besoins et désirs individualisés. Ce projet passe par l'achat d'un véhicule 9 places adapté aux seniors. Il sera proposé en auto-partage par voie de conventionnement aux associations ou partenaires travaillant avec les aînés.

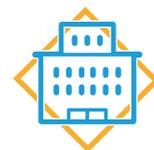
Ehpad Harmonie :

L'Ehpad Harmonie souhaite acquérir un véhicule adapté aux personnes à mobilité réduite. L'achat de ce véhicule permettra aux résidents de l'Ehpad de s'ouvrir aux projets du territoire et aux activités culturelles et ludiques proposées.

◆ Les Marpa

De nombreuses personnes âgées, encore autonomes au quotidien, peuvent se sentir seules, en insécurité à domicile ou rencontrer des difficultés à gérer les tâches courantes. Pour elles, la MSA a imaginé les Marpa (maisons d'accueil et de résidence pour l'autonomie). C'est une alternative à l'hébergement traditionnel proposé en établissements médicalisés et en maisons de retraite. Elles sont principalement implantées sur les espaces ruraux et en périphérie des villes.

Ces 9 Marpa réparties sur le département du Nord-Pas de Calais, privilégient l'autonomie, l'indépendance, le bien-vieillir et la sécurité de leurs résidents.



9 Marpa dans le Nord et le Pas de Calais



5 Marpa en projet



50 salariés
188 logements
206 résidents

◆ *Rencontre régionale :* quelle place pour les territoires ruraux dans la future réforme de la dépendance ?

En novembre 2019, sous le haut-patronage de Brigitte Bourguignon, députée de la 6^{ème} circonscription du Pas-de-Calais, Présidente de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, les dirigeants de la Caisse centrale de la MSA et de la MSA Nord Pas-de-Calais ont reçu les représentants des collectivités locales pour débattre de la place pour les territoires ruraux dans la future réforme de la dépendance.

L'amélioration de la prise en charge de la dépendance sur l'ensemble du territoire est un enjeu majeur de cohésion sociale. En tant qu'acteur majeur de la protection sociale, la MSA est force de propositions pour favoriser les solidarités intergénérationnelles sur les territoires ruraux. Elle offre des solutions concrètes sur le terrain en proposant des services innovants, pour via ses maisons d'accueil et de résidence autonomie (MARPA), illustration exemplaire des solutions imaginées par le régime agricole avec les forces vives locales pour préserver l'autonomie des personnes âgées sur les territoires.



François Emmanuel Blanc, Brigitte Bourguignon, Thierry Manten, Patricia Saget Castex

A cette occasion, Brigitte Bourguignon a rappelé que

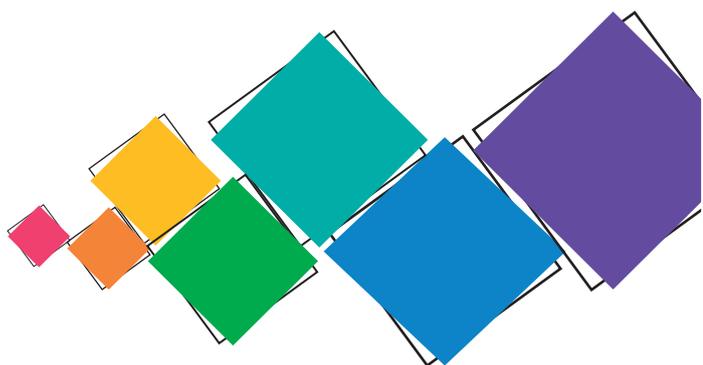
« la MSA et les territoires ruraux sont précurseurs de cette réflexion sur la réforme de la dépendance. Par nature, nous avons dû réfléchir à des solutions de maintien à domicile, de soins à domicile le plus longtemps possible et ça a forcé l'imagination et le travail collectif entre les collectivités territoriales, départements [...] pour arriver à un maillage qui n'est jamais suffisant mais réfléchi à l'aube de ce que nous allons peut-être mettre en place avec cette réforme de la dépendance. »



François-Emmanuel Blanc, directeur général de la CCMSA a rappelé que les populations rurales peuvent *« compter sur la MSA, forte de ses 15 000 salariés des caisses, ses 10 000 salariés dans l'offre de service en territoires et sur ses 15 000 délégués cantonaux, citoyens engagés, actifs et bénévoles qui participent pleinement à la dynamique sociale en territoires »*.



60 participants (élus locaux, partenaires, administrateurs, directeurs de MARPA, etc.)





**La MSA face
aux évolutions
législatives**

◆ *La prime d'activité* revalorisée pour les actifs agricoles en 2019

Dans le cadre de l'action en faveur du pouvoir d'achat, le gouvernement a décidé le 10 décembre 2018 d'accélérer la revalorisation du dispositif de la prime d'activité. Une revalorisation exceptionnelle a été appliquée le 1er janvier 2019, sur les revenus professionnels mensuels perçus depuis octobre 2018.

Elle se matérialise par une somme supplémentaire versée au titre de chaque membre d'un foyer dont les revenus sont supérieurs à 592 euros nets en 2019. La revalorisation peut atteindre 90 euros. Elle concerne les salariés agricoles et les chefs d'entreprise et d'exploitation agricoles.



7 071 Bénéficiaires
de la prime d'activité

◆ *Des changements* pour la surface minimale d'assujettissement



A effet du 1er janvier 2020*, la surface minimale d'assujettissement (SMA) pour les communes du Nord-Pas de Calais est fixée 10 ha.

Quelle sera votre affiliation selon votre situation ?

Vous serez :

- Chef d'exploitation, si vous mettez en valeur une exploitation atteignant 1 SMA,
- Cotisant de solidarité, si vous mettez en valeur une exploitation entre $\frac{1}{4}$ de SMA et 1 SMA,
- Au titre du suivi, si vous mettez en valeur une exploitation en dessous de $\frac{1}{4}$ SMA .

Si vous êtes retraité au 1er janvier 2020, la surface de la « parcelle de subsistance » qui vous est autorisée à mettre en valeur sans que cela fasse obstacle au service des prestations d'assurance vieillesse (prévue par l'article L732-39 du code rural et de la pêche maritime), est fixée :

- pour le Nord à $\frac{2}{5}$ de SMA soit 4ha,
- pour le Pas-de-Calais à 1ha.

**selon les arrêtés préfectoraux du Nord et du Pas-de-Calais signés le 26 décembre 2019, et respectivement parus aux recueils des actes administratifs N° 314 du 26 décembre 2019 et N°102 du 31 décembre 2019.*

◆ Réforme

le complément de libre choix du mode de garde

Le complément de libre choix du mode de garde (CMG) aide les adhérents à financer la garde de leur enfant de moins de 6 ans par un(e) assistant(e) maternel(le), un(e) garde d'enfant à domicile ou un organisme habilité.

La réforme de simplification du CMG, prévue par les lois de financement de la Sécurité sociale pour 2017 et 2018, a été mise en place à compter de mai 2019. Elle permet de :

- Faciliter les démarches et la gestion administrative du CMG pour les parents employeurs
- Réduire le délai de prélèvement des cotisations de deux mois à deux jours.
- Affecter le CMG rémunération au paiement des cotisations. Le reliquat éventuel de CMG « rémunération » est versé par Pajemploi aux parents employeurs.
- Accélérer le paiement du CMG en passant de six jours (minimum) à deux jours.
- Donner de la visibilité en temps réel à l'employeur, dès la déclaration, sur le coût de la garde.



◆ Dans le champ du handicap, l'année 2019 a rimé avec simplification administrative !

Alors que l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), La Carte Mobilité Inclusion (CMI) et l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP) pourront désormais être accordées à vie pour les personnes les plus lourdement handicapées, l'attribution de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant handicapé (AEEH) et ses éventuels compléments va elle aussi être simplifiée et accordée sans limitation de durée jusqu'aux 20 ans du bénéficiaire*.

Depuis le 1er janvier 2019, les démarches des familles ayant à leur charge un enfant handicapé se voient simplifiées grâce à l'allongement de cette allocation.

*Auparavant, le renouvellement se fait tous les douze à dix-huit mois, en moyenne.





**La MSA face aux
besoins des
adhérents**

◆ *Épuisement professionnel :* **3 séjours de répit organisés**

Séjour « Ensemble pour Repartir »

En 2019, trois séjours répit, pour les familles agricoles en situation d'épuisement professionnel, ont été mis en place par la MSA Nord-Pas de Calais.

Ces séjours sont l'occasion, pour les parents et les enfants, de se détendre, de penser à eux, à leur santé et surtout de passer du temps ensemble afin de serrer les liens.

Des professionnels, présents durant le séjour, sont à l'écoute pour aborder les difficultés afin d'aider à trouver des solutions. C'est également l'occasion de rencontrer d'autres familles dans la même situation et partager leurs expériences professionnelles et personnelles.

A la suite du séjour, une évaluation est effectuée par les travailleurs sociaux afin d'évaluer les bienfaits du séjour.



25 familles bénéficiaires des séjours



89 bénéficiaires pour le répit de remplacement



43 bénéficiaires pour la prévention du mal-être

◆ *Le stress est dans le pré :* **mise en place d'un réseau de sentinelles**



« On cherche des personnes de confiance qui pourraient repérer les premiers signes, alerter, diriger les personnes fragiles vers les professionnels »

Marie-Andrée Devyldère, responsable des travailleurs sociaux du Nord, au sujet du réseau sentinelles.



426 participant



4 sessions
(Avesnes-sur-Helpe, Bailleul, Caudry, Fruges)

Dans le cadre de la prévention du stress en milieu agricole, la MSA Nord-Pas de Calais a poursuivi son travail de sensibilisation en organisant quatre débats théâtraux dans le Nord et le Pas-de-Calais.

En 2019, la compagnie théâtrale a sillonné les Hauts-de-France avec toujours le même objectif : sensibiliser les agriculteurs et leur entourage à la problématique du stress et du mal-être au travail dans le milieu agricole.

La méthode est efficace : un débat théâtral sous forme de douze scénettes illustrant l'année type d'un couple d'agriculteurs. Ce spectacle fut l'occasion d'échanger sur les situations rencontrées par chacun et les moyens d'y répondre. Des aléas climatiques à la lourdeur des tâches administratives en passant par la transmission de l'exploitation, il n'y a pas eu de sujets tabous pour la compagnie théâtrale Entrées de Jeu.

A la suite de ces représentations, la MSA a mis en place un réseau de « sentinelles » avec des sur chaque secteur afin de détecter les situations de fragilité des agriculteurs. Bénévoles en contact direct et régulier avec le monde agricole, les sentinelles sont formées par la MSA et doivent faire preuve de discrétion et d'écoute.

◆ *Avesnes-sur-Helpe et Le Quesnoy* mettent en place le **100% rendez-vous**



Depuis le 1er mars 2019, les agences d'Avesnes-sur-Helpe et Le Quesnoy proposent un accueil en 100% rendez-vous, afin de limiter le temps d'attente en agence.

Ce dispositif vise à simplifier l'accueil des adhérents en les prenant en charge immédiatement, au jour et à l'heure convenu. De plus, l'accueil est personnalisé et spécifique : l'agent MSA reçoit l'adhérent en toute confidentialité, analyse sa situation et fait un point complet sur son dossier.



1 377 adhérents reçus à l'agence de Le Quesnoy



1 568 adhérents reçus dans l'agence d'Avesnes-sur-Helpe

◆ *Une aide exceptionnelle* accordée suite aux épisodes de sécheresse



270 demandes acceptées sur **346**



685 000 euros attribués

Suite aux épisodes de sécheresse, des dotations au titre des fonds d'action sanitaire et sociale ont été attribuées en 2019.

Elles permettent de combler l'empêchement de paiement de cotisations non-salariés 2018 et 2019 en raison des difficultés financières liées aux épisodes de sécheresse.

Les demandes ont été étudiées et dotées selon les priorités envisagées des situations de sécheresse et selon les situations sociales. En effet, l'avis d'imposition est obligatoirement joint à la demande de prise en charge. Les dossiers font également l'objet d'une étude de viabilité d'exploitation par la DDTM avant le passage en commission de recours amiable.

C'est la Commission de Recours Amiable (CRA) qui attribue les dotations et détermine leur montant. Cela représente au final 270 demandes dotées sur 346.

◆ *De nouveaux ateliers* pour Défi Autonomie Seniors

En 2019, le groupement de coopération sociale et médico-sociale, Défi Autonomie Seniors a lancé un nouvel atelier à destination des plus de 60 ans : Initiation à la tablette numérique.

Les ateliers « Initiation à la tablette numérique » sont ouverts aux personnes de tous régimes de protection sociale qui souhaitent apprendre à utiliser une tablette numérique afin de rester connecté avec son environnement et ses proches.

L'atelier a pour finalité de promouvoir l'usage du numérique et d'Internet auprès des seniors, de lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme, de réduire l'isolement, de permettre aux seniors de ne pas être déconnectés avec la société et l'avancée des nouvelles technologies, d'offrir la possibilité aux seniors de communiquer avec leurs proches.

 23 ateliers

 245 participants



Pour la première année, Défi autonomie seniors a souhaité organiser des randonnées « nature » pendant la « Semaine Bleue », qui se déroulait du 7 au 13 février 2019. Cette semaine nationale, des retraités et personnes âgées, est par-dessus tout l'occasion pour les acteurs qui travaillent régulièrement auprès des aînés, d'organiser des animations qui permettent de créer des liens entre les générations en invitant le grand public à prendre conscience de la place et du rôle social que jouent les « aînés » dans notre société. Fort de son partenariat avec l'interrégime retraite, Défi autonomie seniors a sensibilisé 69 marcheurs à la découverte de la nature et à la marche avec bâtons.

An aerial photograph of a city, likely Montreal, taken from an elevated position. The foreground shows a steep, grassy hillside with a wooden fence. A winding road curves through the middle ground. In the background, a dense urban area is visible under a blue sky with scattered clouds. A large white diamond shape with a black border is superimposed over the center of the image, containing the text.

**La MSA acteur de
la santé et de la
prévention des
risques**

◆ *Agir ensemble* en faveur du dépistage des cancers

Au 1er janvier 2019, l'ensemble des structures de gestion des dépistages organisés des cancers des Hauts-de-France (ADCN, ADECASO, ADEMA, Aisne Préventis et Opaline 62) se sont regroupées pour former le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC) des Hauts-de-France.

Le CRCDC Hauts-de-France gère et met en œuvre les trois programmes nationaux de dépistage (cancer du sein, cancer colorectal et cancer du col de l'utérus) pour les cinq départements de la région. La MSA Nord-Pas de Calais, dans le cadre de ses missions de prévention, finance et accompagne le CRCDC afin de sensibiliser ses adhérents potentiellement concernés par ces trois programmes de dépistage.

en 2018 :



3 372 femmes dépistées
du cancer du sein



8 022 personnes dépistés
du cancer colorectal

◆ *Il n'y a pas d'âge* pour prendre soin de sa santé !

La MSA propose aux adhérents qui en ont le plus besoin de bénéficier d'un bilan de santé personnalisé et gratuit réalisé par des professionnels de santé.

Les Instants Santé que propose la MSA propose à ses adhérents s'inscrivent dans au moins 2 des 4 priorités portées par le ministre de la santé.

La prévention et la promotion de la santé tout au long de la vie et dans tous les milieux,

La lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé.

Ce bilan de santé personnalisé et gratuit est réalisé par des professionnels de santé.

Les Instants Santé permettent une évaluation générale de l'état de santé et l'identification des facteurs de risque liés aux habitudes de vie et à l'activité professionnelle. Ils favorisent ainsi la prise en main de sa santé pour prévenir le développement de maladies.

Le bilan de santé se compose d'un premier rendez-vous santé, réalisé par un infirmier, de moins d'une heure, organisé près de chez l'adhérent avec une animation nutritionnelle, suivi d'une consultation avec le médecin généraliste de son choix qui pourra proposer des actions de suite adaptées si nécessaire (une consultation bucco-dentaire, un parcours nutrition santé, etc.).



En 2019, 3 catégories de population ont été identifiées pour bénéficier des Instants Santé :

338 jeunes de 16 ans à 24 ans

2 6046 adultes de 25 à 74 ans

12 personnes en situation de précarité

◆ *Collectif Santé :* **lutter ensemble pour faciliter l'accès aux soins et promouvoir la santé auprès de tous.**

Si la prévention est au cœur de nombreux écrits, elle l'est également concernant de nombreuses actions et prises en charge, hélas peu connues les unes des autres : organismes de prise en charge, de financement, associations, Union régionale des Professionnels de Santé (URPS), administrations, institutions, fédérations...

Tel a été le constat lors d'échanges portant sur la prévention en santé orale : chacun propose des actions d'éducation, de formation, d'accompagnement et de prise en charge... trop souvent méconnues les unes des autres, impactant de fait directement les personnes les plus fragiles avec parfois un renoncement aux soins.

La coordination des parcours étant aujourd'hui plus que jamais au cœur des politiques publiques, les composantes du Collectif Santé (l'APF France Handicap Hauts-de-France, la FEHAP Hauts-de-France, la MSA Nord-Pas de Calais, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Lille Douai, l'Association HANDIDENT, l'Ordre National des chirurgiens-dentistes, l'Association SOSS - Santé Orale et Soins Spécifiques) ont décidé d'œuvrer ensemble, pour rendre plus visible l'ensemble de ces complémentarités concernant la prévention en santé orale.



Un premier colloque a été organisé le 21 novembre à la Cité Nature d'Arras. L'objectif était de lutter contre les idées reçues.

◆ *Une nouveauté Hauts-de-France* **en matière de prévention**

La première réunion du Comité Technique Régional de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles des salariés agricoles (CTR) des Hauts-de-France s'est tenue le 27 juin 2019 à Amiens. Cette nouvelle instance est composée de 6 représentants des salariés et 6 représentants des employeurs de main d'œuvre.

Le CTR est une instance paritaire de consultation et de proposition obligatoire en matière de dépenses pour les accidents du travail et maladies professionnelles (*articles R.7516157 et R.751-160 du code rural et de la pêche maritime*).

La principale mission du CTR est d'apporter au Comité de Protection Sociale des Salariés des MSA (CPSS) tous les éléments lui permettant de donner un avis.

Il pourra également suggérer toute mesure qui lui paraîtrait opportune en matière de prévention ainsi que rendre un avis consultatif sur les majorations ou ristournes de cotisations d'accidents du travail ainsi que les aides financières (prêts, subventions, avances) avant le CPSS.

◆ Intégrer la prévention de la santé sécurité au travail dans l'enseignement agricole

Depuis 2006, deux Conventions Cadres ont été signées entre le Ministère de l'Agriculture, le Ministère du Travail et la CCMSA. Une troisième Convention Cadre tripartite pour l'intégration de la Santé Sécurité au Travail dans l'enseignement agricole a été signée en 2018 afin de poursuivre la stratégie commune d'intervention en direction des futurs professionnels du monde agricole.

Sept axes prioritaires ont été retenus dans cette nouvelle Convention Cadre :

1. Poursuivre et renforcer auprès de l'ensemble des personnels des établissements de l'enseignement agricole, une prise en compte de la SST dans le parcours de formation de l'apprenant et dans l'établissement ;
2. Accompagner les équipes en établissement dans la transmission de la SST auprès des apprenants ;
3. Augmenter la sensibilisation des maîtres de stages et d'apprentissage ;
4. Mettre en place des actions remarquables avec un réel engagement des équipes et des jeunes dans un cadre partenarial ;
5. Co-élaborer des outils pédagogiques et éducatifs à destination des équipes en établissement ;
6. Développer l'animation territoriale et le travail en réseau ;
7. Partager les données sur l'accidentologie.

Afin d'élaborer une déclinaison régionale Hauts-de-France de la Convention Cadre nationale, un groupe de travail a été mis en place avec des représentants des services SST des MSA NPDC et de Picardie, de la Draaf et de la Direccte. Il s'est réuni plusieurs fois en 2019.

Les travaux menés par ce groupe de travail ont abouti à l'élaboration d'un plan d'actions ambitieux et d'une convention régionale dont la signature est prévue le 17 mars 2020 au lycée agricole de Tilloy-les-Mofflaines.

◆ Aides financières PRP

Tout chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, qui souhaite améliorer ses conditions de travail et celles de ses salariés, peut contacter son conseiller en prévention qui lui proposera un accompagnement personnalisé pouvant prendre des formes très diverses : formations, conseils, réunions du personnel, aides financières sous certaines conditions.

En 2019, le service prévention des risques professionnels a ainsi versé près de **324 000 €** d'aides financières pour réduire la pénibilité et améliorer les conditions de travail des actifs agricoles :

- Plus de **108 200 €** versés pour 161 aides financières incitatives
- Plus de **95 500 €** versés pour 47 contrats d'aides simplifiées agricoles signés
- Plus de **98 300 €** destinés aux 4 contrats de prévention signés en 2019 et **22 000 €** pour 3 dossiers de subvention de 2019

Le service prévention des risques professionnels est joignable :

Par téléphone au 03.21.24.60.69 et au 03.20.00.21.78
et par mail à l'adresse contactprp.blf@msa59-62.msa.fr

◆ La MSA renforce ses liens avec Enedis

En septembre, les préventeurs de la MSA Nord-Pas de Calais sont venus renforcer les liens déjà existants avec les agents d'Enedis, partenaire majeur dans la lutte contre les risques électriques.

Ils avaient rendez-vous au forum sécurité organisé par le gestionnaire d'électricité pour « *se faire connaître comme relais du risque électrique en milieu agricole* », précise Thierry Petit, conseiller en prévention, avant d'ajouter : « *Nous avons été interpellés par les agents d'Enedis en contact avec les exploitations agricoles. Le but est de raccourcir les délais d'intervention sur les situations dangereuses* ». Élus de l'échelon local et partenaires agricoles ont également fait le déplacement pour apprécier le travail de la MSA : réunions de sensibilisation, mesures de lignes à distance, relais avec Enedis et RTE, etc.



**LA MSA s'appuie
sur sa culture
mutualiste**



CD : Comité Départemental
CPSNS : Comité de Protection Sociale des Non-Salariés agricoles
CPSS : Comité de Protection Sociale des Salariés agricoles
CASS : Comité d'Action Sanitaire et Sociale
CVM : Commission Vie Mutualiste



1^{er} collège

Représentants des exploitants agricoles non-employeurs de main-d'œuvre

Michel Brodel
(Président)
 Christophe Leroux
(Vice-président)
 Jean-Louis Bertin
 Annie Dejonghe
 Annie Desmet
 Etienne Laude
 Olivier Masse
 Catherine Sauvage
 Marie-Yvonne Verdure



2^{ème} collège

Représentants des salariés

Jean-Pierre Derville
(Vice-président)
 Edmond Carrez
 Eugène Blas
 Patricia Coetsier
 Michel Colin
 Jean-Gabriel Demey
 Michel Despinoy
 Patrice Dubois
 Didier Ranvin
 Michel Robinet
 Patrick Roose
 Guy Torchy



3^{ème} collège

Représentants des employeurs de main-d'œuvre

Dominique Vermeulen
(Vice-président)
 Emmanuel Dalle
 Valérie Legrand
 Jean-Marie Lemaire
 Hubert Michaux
 Jacques Vanbremeerch



Représentants des associations familiales

Hervé Facon
(Vice-président)
 Cécile De Contes

Des élus impliqués sur le territoire

Proches, toujours prêts à rendre service, les élus MSA sont là pour aider les adhérents, détecter leurs besoins, renforcer leurs liens avec leur organisme de protection sociale. Durant cinq années, les élus ont donné de leur temps afin d'agir pour les autres, le monde agricole et rural.

Flandre Intérieure

Mei Feest de Steenvoorde

 Atelier
alimentation



2015

Béthunois et Pays d'Aire

Salle des fêtes
de Locon

 Formation remise
à niveau du code
de la route



Terres en Fête à Tilloy-les-Mofflaines



2016

Flandre Maritime

Karyole Feest d'Hondschoote

 Atelier alimentation

&

 Hygiène des mains



Ternois Est

Au sein d'une exploitation
à Buire au Bois

 Formation contention et
manipulation des bovins



Haut-Pays

Hucqueliers (salle de la
communauté de communes)

 Réunion d'information
zoonoses



2018

Cambrésis

Salle des fêtes de Carnières

 Sensibilisation des seniors
aux dangers associés à la
prise d'alcool, de drogue ou
de médicaments.



Ferme en Ville à Maubeuge





Salon International de l'Agriculture à Paris

Ternois Ouest

MFR de Marconne
Château de Valfosse

Réunion
d'information
« Lombalgie et
mal de dos »

Avesnois

Fête de l'Herbe à
Haut-Lieu

Sensibilisation
aux risques de
chutes de hauteur

2017

Calaisis Audomarois

Lycée agricole de
Coulogne

Forum Sécurité
Routière

Artois

Maison des sociétés de
Marquion

Sensibilisation de la
population agricole aux
risques électriques.

Douaisis Valenciennois

Lycée horticole de Raismes

Ateliers de sensibilisation
aux handicaps

2019

Métropole Lilloise

Lycée horticole de
Lomme

Forum
handicap

Montreuillois

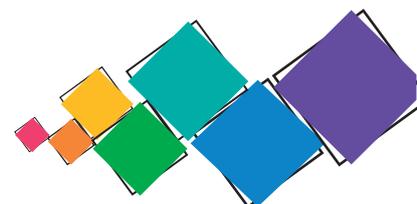
Campigneulle-les -Petites

Réunion
information
retraite

Boulonnais

MFR de Samer

Sensibilisation des
élèves aux risques
d'internet -
Cybercriminalité



Un mandat riche en animations



Jean-Pierre Baber

Salarié à l'institut de Genech depuis 2011

Que vous apporte cette expérience ?

« Que du bonheur ! C'est très formateur sur la vie du monde agricole et horticole, positif, varié et jamais monotone. J'aime quand ça bouge. En choisissant de me présenter, j'avais décidé de m'investir totalement. Je ne conçois pas l'engagement autrement, et ce à tous les niveaux : vie professionnelle, quotidienne, associative... Et tout doit se faire avec le cœur. »

Que retirez-vous de votre expérience d' élu MSA ?

« J'ai appris à connaître la MSA de l'intérieur, grâce aussi à des réunions au siège, des formations, la visite des différents services (retraite, traitement des feuilles de soins, prévention des risques professionnels etc.) pour mieux en appréhender le fonctionnement et jouer mon rôle sur le terrain. »

Pierre Petitprez

Retraité salarié agricole



Liliane Bogaert

Retraîtée exploitante agricole

Que retirez-vous de cet engagement ?

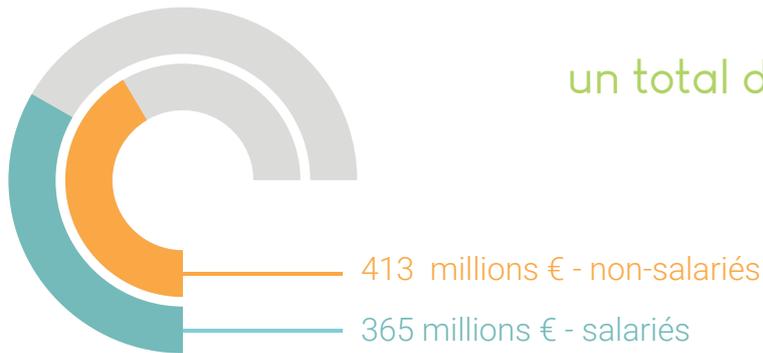
« Je le fais avec plaisir et je reviens toujours avec la satisfaction d'avoir appris quelque chose. Il génère des contacts, et on reçoit autant qu'on donne. Au fil de ces mandats, j'ai approfondi ma connaissance du régime agricole et je porte sur lui un regard différent de celui que j'avais lorsque j'étais en activité. La MSA est proche des gens et apporte une aide personnalisée à ceux qui se trouvent dans le besoin. Début 2020, les élections vont confirmer ce rôle sur les territoires, la crise actuelle ne faisant que le renforcer. »



**La MSA
en chiffres**

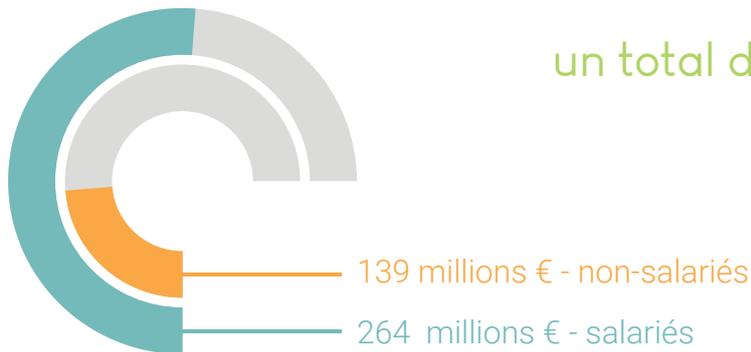
Prestations versées

un total de 778 millions €



Cotisations émises

un total de 403 millions €



Fonctionnement de l'entreprise

dépenses 39 382 000 €



recettes 39 383 000€



gestion excédentaire : 1 000 €



68 139 non salariés, dont 15 947 actifs

157 448 salariés, dont 29 261 actifs



225 587 ressortissants
du régime agricole
-1,22%

Les particuliers

Santé

118 891



personnes protégées
en maladie
+0,23%

9 892



bénéficiaires de
la CMU-C
+4,35%

234 millions €



de prestations santé
versées
+ 0.96%

17.4 millions €



d'indemnités
accidents du travail
-1.70%

Famille

17 781



familles allocataires
+8,74%

20 158



nombre d'enfants à
charge des familles
+1,30%

7 071



bénéficiaires de la
prime d'activité
+25,63%

45.3 millions €



de prestations famille
-0.09%

Action sanitaire et sociale

124 242



nombre de personnes couvertes
en action sanitaire et sociale
+0,02%

1 871



bénéficiaires d'une aide
aux vacances
+13,05%

3.8 millions €



d'aides financières
individuelles et collectives
-2.31%

Retraite



43 339 non salariés

92 442 salariés

135 781



retraités
-2,45%

455.6 millions €



versés pour la retraite
de base
-1.10%

25.2 millions €



versés pour la retraite
complémentaire obligatoire
-0.72%

Les entreprises

14 638



chefs d'exploitation
-0,56%

6 660



employeurs
-1,35%

1 231



conjoints
collaborateurs
-5,53%

29 261



salariés
+7.03%

403.4 millions €



de cotisations appelées
-0.30%



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

MSA Nord-Pas de Calais
CS 36500 - 59716 Lille cedex 9
03 2000 2000
nord-pasdecalais.msa.fr